

ASSEMBLÉE NATIONALE

LUTTER CONTRE LA DISPARITION DES TERRES AGRICOLES ET RENFORCER LA
RÉGULATION DES PRIX DU FONCIER AGRICOLE - (N° 1027)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3

présenté par

M. Colombani, M. Bataille, M. Bruneau, M. Castellani, M. Castiglione, M. de Courson,
Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Habib, M. Huwart, M. Lenormand,
M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Molac, M. Naegelen, M. Panifous, Mme Sanquer, M. Serva,
M. Taupiac, M. Viry, M. Warsmann et Mme Yousouffa

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
